

Compte rendu Conseil municipal

Commune de Saint Bazile de Meyssac

26 Janvier 2023

Présents :

- CHAPOULIE Françoise
- CISCARD Eric
- COSTE Angélique
- D'HOLLANDER Alan
- LATREILLE David
- LEIX Patrice
- ROUFF Bernadette
- SERVANTIE Benoit
- DEKEISTER Denis a donné pouvoir à ROUFF Bernadette
- DAEDEN Véronique a donné pouvoir à LEIX Patrice

Début de la réunion : 20h30.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 Novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie :

Portion entre l'Eglise et la Croix (Route de Guiral) :

Deux devis ont été effectués :

- Entreprise DEVAUD : 27 121 € H.T.
- Entreprise EUROVIA : 25 892,50 € H.T.

La commune peut demander une subvention DETR pour financer à 45 % le montant H.T de ces travaux.

Après comparaison des deux devis, le conseil municipal choisi l'entreprise DEVAUD pour la qualité du travail proposée (d'après les quantités indiquées dans le devis). Mais des informations complémentaires seront demandées afin de s'assurer que la qualité finale correspondra bien au devis.

Pour : 10 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Portion de route du Puy de l'Aiguille :

Un devis d'EUROVIA a été présenté (19 927 € H.T.).

Un devis de l'entreprise DEVAUD sera demandé afin de faire un choix entre les deux entreprises.

Une subvention sera demandée au département pour effectuer ces travaux (maximum 9 000 €).

Travaux du cimetière :

Devis de terrassement : Entreprise VAYSSIERE : 7 453,42 € H.T.

Devis de clôtures : QUINCAMAT : 1 508,13 € H.T.

Devis plantations : Entreprise Théo JUGIE : 1 910 € H.T.

Devis Cavurnes : Entreprise BAYLE : 2 266,67 € H.T.

Le conseil municipal accepte que le maire effectue les demandes de subventions avec les devis cis-nommés.

Pour : 10 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Changement matériel d'entretien :

Le souffleur et la tondeuse utilisés par l'employé communal doivent être changés.

Un devis de 658,57 € HT. pour le souffleur et de 470,83 € H.T. pour la tondeuse a été établi par l'entreprise MARSALLON.

Le conseil décide de changer le souffleur et la tondeuse sur la base des devis effectués.

Pour : 10 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Agent recenseur :

Au dernier conseil, la décision d'attribuer 300 € à l'agent recenseur avait été prise. Depuis, le SMIC a augmenté et cela entraîne le dépassement de cette somme d'environ 5,74 €.

Le conseil municipal décide donc d'augmenter la somme prévue de 10 €, et de préciser uniquement dans le contrat 5.08 heures hebdomadaire.

L'enquête de recensement a débutée le 19 Janvier. A ce jour, 50 % des maisons ont été recensées.

Repas des ainés :

Le repas s'est déroulé le 15 Janvier 2023 avec 39 personnes présentes et s'est parfaitement déroulé.

Le conseil municipal décide qu'un colis pour les personnes qui n'ont pu être présentes, faute de pouvoir se déplacer, va être distribué.

Association ABC :

Le conseil décide de ne pas régler l'assurance de l'association puisqu'elle est en sommeil depuis plusieurs années.

Bardage de la Gare :

Le bardage du pignon de la Gare (environ 17 m²) sera réalisé en régie.

Le coût d'achat des matériaux devrait être d'environ 300 €.

Constat huissier :

Le bois des plantades est actuellement coupé par une entreprise.

Le conseil municipal décide de faire déplacer un huissier afin de constater l'état de la route avant le passage des camions semi-remorque de bois. En effet, le passage répété pourrait entraîner une détérioration rapide des routes empruntées.

PLUI :

Un questionnaire demandé par la communauté de communes du Midi Corrèzien est complété durant la séance.

Les plans du PLUI sont consultés et annotés en vue des prochaines réunions.

Bellovic :

Le syndicat a décidé de vendre trois de ses stations inutilisées : Station du moulin de la Roussie, terrain du moulin de cors et station de traitement du Battut.

Aïcontis :

Une réunion publique aura le 24 Février 2023 à 20h30.

La séance est levée à 20h45.